

PRESENTATION DU PROJET MRV

Brève présentation du projet MRV précédent

- Résultats clés obtenus

Au niveau de la Sensibilisation :

Il y a eu trois séances de sensibilisation ; d'abord avec **les communautés des pêcheurs et le public (acteurs de la société civile)**, ensuite avec **les services étatiques concernés** et enfin **séance mixte communautés des pêcheurs et public, services étatiques évoluant dans la pêche, d'où est sortis l'acte d'engagement (Services étatiques et le public) et la Décision de l'autorité locale susmentionnée**. Cette sensibilisation était chaque fois accompagnée par **les émissions radios**.

,

Brève présentation du projet MRV précédent

Résultats clés obtenus : (Suite)

- **Acte d'engagement de toutes les parties prenantes**: Cogestion de la pêche

Appui de l'Administration locale par sa Décision no 5072/05/Z.7/BUR/AT-UV/2018 de l'Administrateur du Territoire d'Uvira, demandant à ses services de s'impliquer d'avantage pour faire respecter et accentuer le contrôle de la réglementation en la matière ; entre autres :

- Diminuer d'octroi **des permis de pêche** à Uvira,
- Renforcer l'interdiction de vente **les poissons juvéniles** sur les marchés d'Uvira,
- Renforcer le **contrôle de l'utilisation des engins de pêche illégaux** sur le lac au niveau d'Uvira,
- Faire respecter progressivement **la protection des milieux de frayères et habitats des poissons** à Uvira,

Points positifs :

- Véhiculer les **résultats de la recherche au niveau de la base** (Acteurs de la société civile),
- Prise de **conscience par la population (Acteurs de la société civile)** du danger qui guette l'avenir du lac Tanganyika,
- Unanimité sur **la protection et la conservation de la biodiversité** du lac Tanganyika

Brève présentation du projet MRV précédent(suite2)

Points négatifs :

- Sensibilisation très **partielle** et à très **courte durée**,
- **Manque des moyens** (humains, matériels et financiers) au niveau des services étatiques pour bien faire leur travail,
- Manque de **mesures alternatives** pour accompagner/appuyer les différentes interdictions et ou contrôles sur le respect de la réglementation sur la pêche,
- Manque d'un **plan concerté de la cogestion** de la pêche sur le lac Tanganyika en vue de l'aménagement de la pêche durable.

Introduction du Promoteur et de son partenaire : pourquoi ce choix ? Quelles synergies?

Promoteur : **CRH/UVIRA** « Centre de Recherche en Hydrobiologie d'Uvira province du Sud-Kivu en R.D.Congo », et cela à travers le Chercheur **Mulimbwa N'sibula Théophile** avec ses travaux de recherche axés sur la pêche. En effet, le CRH/UVIRA est une institution étatique ayant comme mission **d'étudier et de publier année par année tous les problèmes de la biodiversité du lac Tanganyika**. De ce fait beaucoup des Résultats Scientifiques y compris ceux sur les menaces de la biodiversité du lac sont disponibles et **attendent d'être bien vulgarisés** auprès des autorités (à tous les niveaux), à la communauté des pêcheurs et au public pour une bonne prise en compte dans le quotidien de la population.

- **Justification du besoin d'un second projet MRV**

- Les deux projets MRV exécutés à Uvira a crée un conflit entre les services étatiques et les exploitants des produits halieutiques.
- Ces derniers se demandent pourquoi les mesures prises à Uvira concernant la gestion de produits halieutiques ne sont pas appliquées sur tout le long du lac (Fizi, Kalemie et Moba)
- Pourquoi ce conflit: Les services étatiques, et le public sensibilisés cherchent à mettre en application les mesures arrêtées et acceptées par la décision no 5072/05/Z.7/BUR/AT-UV/2018 de l'administrateur de territoire d'Uvira
- Qu'est-ce qui se passe à Uvira ?? Un départ massif des unités de pêche ayant des engins illégaux vers Fizi là où ces engins ne sont pas interdits

Justification du besoin d'un second projet MRV (suite)

Cette situation crée une pression de pêche élevée sur les stocks de poissons de Fizi

- Que faire ?? - Etendre la sensibilisation sur toute la côte congolaise (Fizi en province du Sud Kivu) et (Kalemie et Moba en province de Tanganyika)
 - Arrêter les voies et moyens pour la pérennisation des résultats après projet
 - Prévoir les mesures alternatives pour accompagner/appuyer les différentes et autres protections
 - Interdire et ou contrôler le respect de la réglementions de la pêche
 - Consolider cette sensibilisation, nous devons et dans la mesure du possible participer à l'élaboration d'un plan concerté de la cogestion de la pêche sur le lac Tanganyika en vue de l'aménagement de la pêche durable.

Carte du lac Tanganyika



Introduction du Promoteur et de son partenaire : pourquoi ce choix ? Quelles synergies? (suite)

Partenaire : ONG Amis du Lac Tanganyika (ALT). ALT asbl, est une ONG, ayant comme mission de **contribuer à la conservation et à la protection de la biodiversité** du lac Tanganyika et de tout son écosystème. ALT asbl s'est intéressée, depuis sa création, aux résultats de recherches de CRH/UVIRA pour **les porter** à la connaissance de la population comme objet d'alerte.

Pourquoi ce choix et quelles synergies : En principe le Promoteur (CRH/UVIRA), mène les études ou recherches et obtient des résultats scientifiques. Ces résultats demandent d'être vulgarisés. C'est surtout à ce niveau qu'intervient le partenaire pour la **vulgarisation, sensibilisation, rappels des mesures, réglementations et lois, lobby et plaidoyer** là où il le faut.

Thème et indicateur(s) de biodiversité proposés

- Thème : La **cogestion** de la pêche sur le lac Tanganyika en vue de l'aménagement de la pêche durable.
- Indicateurs de Biodiversité :
 - La **surexploitation (surpêche)** des produits halieutiques du lac Tanganyika a connu une diminution considérable,
 - La **mauvaise pratique de la pêche** sur le lac Tanganyika est formellement interdite et sévèrement sanctionnée,
Ex: Engins de pêche illégaux et destruction des habitats de poissons

Objectifs du projet :

Objectif global :

- Cogestion de la pêche pour la sécurité alimentaire, alléger la pauvreté et conserver la biodiversité du lac.

Objectifs spécifiques :

- **Limiter l'octroi et contrôler régulièrement le nombre des permis de pêche** pour maintenir la production maximale convenable et diminuer ainsi les nombreux **pêcheurs clandestins,**
- Interdire formellement et contrôler régulièrement **l'utilisation des engins de pêche illégaux,** vente des **larves et des poissons juvéniles sur les marchés** ainsi que la **pêche en milieux de frayères,**
- Interdire formellement et contrôler régulièrement la **destruction des habitats des poissons.**

Aperçu des données disponibles qui serviront de base pour ce projet

- Accroissement du nombre de pêcheurs et bateaux de pêche actif sur le lac Tanganyika entre 1095 et 2011 : Durant cette période, **les nombres de pêcheurs et des bateaux actifs ont presque doublé (Secrétariat ALT, 2012)**
- Evolution des Captures par Unité d'effort de pêche (C.P.U.E.) en tonnes de la pêche artisanale des poissons *S. tanganyicae* et *L. miodon* au Lac Tanganyika, sous bassins de Bujumbura et Kigoma ont **sensiblement baissé** (Mulimbwa, 2006) : 1978 à 2001).
- Le pic de la capture a été observé en 1980 période après laquelle la capture décroît de **façon spectaculaire**,

Pertinence pour la gestion et la prise de décision

La pêche de Clupéidés (*S.tanganicae* et *L. miodon*) constitue une grande source alimentaire, économique et de travail pour le bien être de la population humaine vivant autour du Lac Tanganyika. Ces poissons nourrissent plus de **10 millions de personnes** dans les régions adjacentes du lac (Mölsä et al., 1999). Vers le milieu des années 1990, les récoltes annuelles ont été estimées et variaient entre **165 000 – 200 000 tonnes**, quantités qui traduisent des revenus annuels de **dizaines de millions de dollars Américains**. Avec cette diminution constatée dans la capture, il y a beaucoup des risques que se présente deux cas suivants :

- La population va se rabattre sur les espèces Cichlides à faible fécondité et à intérêt scientifique, arriver ainsi à les exterminer (disparition de certains espèces des poissons dans le lac),
- Accentuer la chasse des crocodiles, hippopotames, oiseaux aquatiques et autres, jusqu'à appauvrir si pas exterminer la diversité biologique du lac Tanganyika en particulier et du Congo en général.

C'est pourquoi cette cogestion est d'une grande importance avant qu'il ne soit trop tard et la prise de décision est très nécessaire pour arrêter cette situation.

MERCI/ASANTE